



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des douanes
et droits indirects**

Montreuil, le 25 avril 2025

**Note
aux
opérateurs**

Objet : SI Brexit - Déploiement de ELO (Enveloppe Logistique Obligatoire) le 28 avril 2025
PJ : Unofficial English courtesy translation

Le bureau Comint1 vous informe de la mise en service, le **28 avril 2025**, du téléservice ELO, accessible via un compte douane.gouv.fr, complétant le dispositif de la frontière intelligente avec le Royaume-Uni.

ELO vise à simplifier, sécuriser et fluidifier le franchissement de la frontière intelligente pour le trafic roll-on/roll-off (RoRo), accompagné et non accompagné, qu'il s'agisse d'unités de transport vides ou pleines. Il permet de regrouper toutes les informations sur le chargement et les références des formalités douanières requises selon les flux sous une référence unique matérialisée par un code-barres.

Une période de transition s'étend jusqu'au 1^{er} septembre 2025.

Vous pouvez d'ores et déjà noter que :

- à l'export pour les camions pleins et à l'import et l'export pour les camions vides, ELO peut être utilisé par tout opérateur au moyen de son compte individuel douane.gouv.fr ;
- à l'import pour les camions pleins, et lorsqu'une déclaration sommaire d'entrée (ENS) est exigée, les opérateurs doivent avoir basculé le dépôt de leurs ENS dans ICS2 pour pouvoir créer une ELO.

Durant la période de transition, l'utilisation de ELO reste facultative. Toutefois, elle est vivement conseillée, en prévision du passage au caractère obligatoire de ELO à compter du 1^{er} septembre 2025, et au regard de la sécurisation du traitement des formalités de sortie qu'elle apporte à l'export.

DGDDI
Sous-direction du Commerce International
Bureau Politique du dédouanement
11, rue des Deux Communes
93558 MONTREUIL Cedex

Affaire suivie par : Lucas Debernardi, Louise Poulain
Courriels : lucas.debernardi@douane.finances.gouv.fr, louise.poulain@douane.finances.gouv.fr

Plan de classement : F1

Réf. 25000089

À compter du 28 avril 2025 à 7 heures, le site actuel de l'enveloppe¹ ne sera plus accessible. Après cette date, les unités de transport qui présenteront à l'appairage une référence d'enveloppe à l'ancien format seront orientées en file orange, pour permettre le traitement des formalités au bureau de douane. L'appairage au moyen du code-barres des déclarations de transit, d'import et d'export reste bien entendu possible jusqu'au 1er septembre 2025. En revanche, les ENS ICS1 ne seront pas présentées et scannées lors de l'appairage.

Une instruction détaillée sur les modalités du passage de la frontière intelligente sera prochainement publiée.

Le chef de bureau,

Michel BARON

¹ <https://www.douane.gouv.fr/enveloppe/fr/#/enveloppe>